

nouveaux projets. Pendant de la numérisation, les questions de conservation et d'archivage pérenne ne sont pas oubliées et la BSN doit permettre d'établir une structure interministérielle pérenne fédérant les acteurs nationaux de la préservation numérique.

Et maintenant ?

La BSN est un exemple de coopération, de mutualisation et d'encouragement au développement d'infrastructures au bénéfice de tous. La documentation scientifique, au-delà du coût qu'elle représente, constitue un élément indispensable à une recherche de haut niveau qui nécessite désormais une approche nationale pour répondre à de nombreux défis. La BSN doit permettre d'optimiser les dispositifs actuels d'acquisition, de diffusion, de conservation, qui étaient déjà fortement structurés. Universités, écoles, organismes de recherche, mais aussi la Bibliothèque nationale de France, unissent leurs forces et leurs compétences et doivent dépasser certains clivages liés à l'histoire et à des rivalités qui n'ont plus lieu d'être.

Mais, si la création de la BSN permet de favoriser le travail en commun, il n'en reste pas moins que la construction d'une stratégie nationale, répondant aux attentes de tous les acteurs de la recherche publique et de la formation supérieure, est nécessaire. L'existence de structures différentes, fruit de l'histoire (en particulier l'ABES, Couperin, l'INIST-CNRS), ne doit pas réduire l'ambition de fournir les meilleurs services attendus par tous les utilisateurs, ce qui nécessite une maîtrise des coûts, une vision prospective et un pilotage politique reconnu et consensuel. Il est donc nécessaire aujourd'hui, sans attendre de nécessaires évolutions structurelles, de renforcer le pilotage stratégique de l'IST en France, en s'appuyant sur le comité stratégique, mis en place il y a quelques années, et en augmentant son efficacité au travers d'un bureau réactif et dynamique.

Jean-Pierre Finance

Président de Couperin et représentant permanent
de la CPU à Bruxelles

Louis Vogel

Président de la Conférence des présidents d'université

Améliorer l'accès à la production intellectuelle la BSN vue par la Conférence des grandes écoles

L'accès à l'information scientifique et technique est un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour les professeurs et les chercheurs comme pour les étudiants. L'importance des collections de contenus disponibles dans nos écoles s'est ainsi intensifiée ces dernières années jusqu'à devenir un élément clef de compétitivité, tant vis-à-vis du corps professoral que vis-à-vis des étudiants et des participants de formation continue. En parallèle, la pression financière induite par cette dépendance s'est évidemment accrue et aujourd'hui le « ticket d'entrée » pour assurer, chaque année, une collection pertinente est devenu suffisamment élevé pour être hors d'atteinte de structures de taille modeste. C'est dans ce contexte que les orientations présentées dans le rapport *Bibliothèque scientifique numérique : stratégie 2012-2015* se révèlent particulièrement pertinentes à tel point qu'on pourrait même souhaiter une accélération du calendrier de lancement des actions proposées pour bénéficier au plus vite de ces éléments de création de valeur pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Licences nationales et archives ouvertes : des avancées majeures

Le premier accord de « licence nationale » entre Springer et l'ABES a permis à nombre d'entre nous de bénéficier de l'intégralité des archives de cet éditeur majeur. C'est un progrès considérable et nous souhaitons particulièrement souligner combien cet axe de « coordination des acquisi-

tions numériques » est essentiel pour nos institutions. Car au-delà des aspects financiers évidemment importants, c'est l'ensemble du dispositif d'accompagnement qui est décisif, et notamment les dimensions contractuelles autour des différentes typologies d'accès dont l'accès extra campus. Nous sommes très favorables à cette politique de « licences nationales » qui pourrait faire émerger des modèles originaux de répartition des coûts plus proches des usages réels que la logique de comptage des populations d'utilisateurs très à l'avantage des éditeurs.

Pour chacune de nos institutions, la diffusion de la production intellectuelle de nos équipes de recherche est un



Pierre Tapie, président de la CGE. DR

élément clef de notre identité et un levier évident de notoriété. Dans cet objectif, la politique de développement des « archives ouvertes » est essentielle. Il s'agit bien de faire émerger des référentiels communs – nous sommes d'ores et déjà largement contributeurs dans HAL – avec des référencements normés et largement diffusés, et à la fois de proposer les outils et les accompagnements pour les éditeurs, les chercheurs et les institutions. À ce titre, nous sommes très favorables à l'initiative de mise en œuvre du portail *Archives-ouvertes.fr* et sa promesse de mise en ligne de ressources et recommandations quant à la gestion des droits liés aux productions de nos professeurs et chercheurs.

Réguler les coûts et faciliter la dissémination des savoirs

Plus généralement, il nous semble que les différents chantiers de la BSN ambitionnent d'inventer une réponse au paradoxe de nos institutions qui sont confrontées à une problématique sans précédent dans l'histoire de la recherche. En effet, il n'y a jamais eu autant d'informations scientifiques disponibles en même temps et d'un même lieu pour nos chercheurs. Parallèlement, le ticket d'entrée pour accéder à ces informations ne cesse d'augmenter et finalement les coûts des déplacements (le fameux « tour des universités » du temps passé) et les coûts de transaction induits par une correspondance lente et fastidieuse, qui permettait autrefois aux chercheurs d'échanger des informations rares et précieuses, ont tout simplement été remplacés par le coût financier d'acquisition des collections numériques auprès des éditeurs souvent devenus monopoles. Ce coût tend d'ailleurs de plus en plus à devenir un coût de fonctionnement sous la forme de location d'accès aux contenus pour un temps limité, ce qui efface la dimension « patrimoniale » antérieure de l'information, où les grandes bibliothèques, à commencer par celle d'Alexandrie, étaient des lieux attractifs par leur contenu historiquement accumulé.

Alors que l'émergence des contenus numériques s'était faite, dans un premier temps, en conservant l'information papier (et son aspect patrimonial pour nos bibliothèques), le basculement qui s'accélère vers le « numérique seulement » couplé à l'augmentation du ticket d'entrée pour « s'offrir l'accès » aux collections en ligne risque sérieusement d'isoler de nombreuses institutions modestes de l'accès à la connaissance. Plus grave encore, le modèle de location de contenus, basé sur la pression sur les coûts de fonctionnement, sans capitalisation du patrimoine documentaire, pourrait tout simplement isoler une institution de tout accès au contenu scientifique si d'aventure sa situation financière devenait momentanément incompatible avec ce niveau de dépenses. C'est ainsi que l'architecture intégrée du projet de BSN apporte une réponse audacieuse en proposant les différentes dimensions nécessaires à la

Les 9 segments de la BSN

BSN 1 : Acquisition des archives de l'édition scientifique et abonnement aux revues scientifiques

BSN 2 : Dispositifs d'accès et d'hébergement aux/des ressources numériques

BSN 3 : Signalement

BSN 4 : Archives ouvertes

BSN 5 : Numérisation du patrimoine écrit

BSN 6 : Archivage pérenne

BSN 7 : Édition scientifique

BSN 8 : Fourniture de documents/prêt entre bibliothèque

BSN 9 : Formations, compétences, usages

fois à la régulation des relations avec les éditeurs et à la création d'une plateforme ouverte et adaptée pour référencer, archiver et rendre accessible la production intellectuelle de nos institutions.

Cette dernière dimension nous semble peut-être la plus prometteuse pour remettre l'activité d'édition à la portée directe de nos institutions, avec le seul objectif de dissémination des savoirs et pour recréer à travers la BSN le réseau des chercheurs, le maillage de la connaissance, le référentiel des savoirs, en accès le plus libre possible, socle indispensable à toute activité de production intellectuelle. Nous y voyons un formidable levier d'équité entre les équipes de recherche d'origines très diverses et une promesse de compétitivité retrouvée pour nos institutions nationales, face aux moyens de certains de nos compétiteurs internationaux.

Pierre Tapie

Directeur général de l'ESSEC

Président de la Conférence des grandes écoles

Jean-Pierre Choulet

Directeur général adjoint « Affaires externes »
de l'ESSEC